

APPEL À PROJETS

PROMOTION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ESSONNE

« L'ESSONNE FÊTE LA SCIENCE »

Édition 2019 (5 au 13 octobre)

Dans le cadre de son nouveau plan départemental "Enseignement supérieur et recherche" en Essonne, voté le 15 décembre 2016, le Conseil départemental de l'Essonne a affirmé son soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, y compris sur son volet dédié à la promotion et à la diffusion de la culture scientifique et technique (CST).

De par ses établissements de recherche et d'enseignement supérieur, ses laboratoires et ses entreprises innovantes de rayonnement mondial, l'Essonne a en effet la particularité d'avoir de nombreuses structures actives en matière de CST (Universités d'Évry-Val-d'Essonne et de Paris-Sud ; CNRS, CEA, Synchrotron Soleil, Institut d'Optique Graduate School, École Polytechnique...) et des associations spécialisées en médiation (Les Petits Débrouillards IdF, Planète Sciences IdF, A Fond la science, S[Cube], Sciences Essonne...).

La délibération cadre précitée fixe à la promotion et à la diffusion de la culture scientifique et technique trois grandes ambitions :

- ▶ renforcer l'identité de l'Essonne comme terre de sciences et d'innovation, pour accroître son attractivité au sein de l'Île-de-France ;
- ▶ participer à la cohésion sociale et œuvrer à une société de citoyens éclairés (comprendre les enjeux, les avancées et les applications de la science), dès le plus jeune âge, pour lutter contre les discriminations sociales et l'obscurantisme ;
- ▶ tenir compte des publics prioritaires du Département et de la nouvelle dynamique intercommunale.

Pour ce faire, il s'agit de :

- ▶ valoriser les richesses scientifiques et technologiques générées par les entreprises innovantes et les établissements de recherche et d'enseignement supérieur du département ;
- ▶ informer très largement les citoyens des enjeux et problématiques induites par les progrès de plus en plus rapides des recherches en sciences et techniques, dont les applications sont omniprésentes dans la société et le quotidien (cf développement des technosciences, intelligence artificielle,...), afin de développer leur sens critique ;
- ▶ favoriser la diffusion et l'appropriation de ces savoirs en veillant au maillage territorial et à toucher tous les publics, en particulier les jeunes.

Le programme départemental pour la promotion de la culture scientifique comporte deux dispositifs de financement : un appel à projets et des contrats d'objectifs avec des structures professionnelles essonniennes ayant une action structurante annuelle.

Le présent appel à projet concerne les actions se tenant pendant la manifestation nationale "Fête de la science" qui constitue un événement fort d'ouverture de la science au public.

Les publics visés

Les projets doivent s'adresser à tous les Essonnais. Une attention particulière sera portée aux publics jeunes - notamment d'âge collégien - et /ou isolés socialement ou géographiquement. Il s'agit de faire entrer la science là où elle ne va pas habituellement avec un souci de maillage complet du territoire.

Toute démarche en direction des publics scolaires, notamment collégiens, sera examinée avec attention.

Les bénéficiaires de l'appel à projets

Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les communes, leurs groupements, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur publics, ainsi que les associations se proposant de monter un projet de culture scientifique et technique sur le département de l'Essonne, dans le cadre de l'opération nationale "Fête de la science".

Tout projet porté par un regroupement de communes (communauté d'agglomération ou communauté de communes) bénéficiera d'une attention particulière.

La nature des manifestations éligibles

Ces manifestations doivent être de véritables projets culturels et :

- ▶ être en rapport avec le monde de la recherche, des techniques et de l'innovation ;
- ▶ proposer des médiations diverses, adaptées aux publics accueillis : pour cela les actions peuvent adopter différentes formes (ateliers, spectacle, visites, jeux, conférences, expositions,...), permettant d'aborder la science d'un point de vue ludique et/ou de faire découvrir aux jeunes, les métiers qui y sont liés ;
- ▶ favoriser la mise en débat de points de vue contradictoires à partir desquels le public réagit : conférences, café des sciences...notamment sur les sujets sensibles comme l'énergie nucléaire, les nanotechnologies, les OGM, l'intelligence artificielle...
- ▶ intégrer la notion de démarche scientifique et expérimentale.

Les conditions d'éligibilité des projets

Quelle que soit leur forme, les projets proposés devront remplir les conditions suivantes :

- ▶ se dérouler sur un territoire le plus large possible en Essonne ;
- ▶ **offrir la gratuité à tous les publics ;**
- ▶ être proposés dans le cadre d'un partenariat avec des producteurs (chercheurs, universitaires...) et/ou des diffuseurs (associations) de la culture scientifique et technique offrant des garanties de professionnalisme ;
- ▶ cibler différents types de publics : familial, scolaire, adolescents et en particulier, les jeunes filles ainsi que les citoyens les plus éloignés de la science ;
- ▶ faire l'objet d'une communication conséquente, dépassant le cadre géographique directement concerné par les manifestations, afin de promouvoir le plus largement possible la connaissance scientifique et technique ;
- ▶ prévoir une ou des sources de co-financement.

Les conditions de financement

Les projets retenus seront soutenus par le Conseil départemental de l'Essonne à hauteur de 60 % maximum du montant total des dépenses subventionnables pour la réalisation du projet.

L'aide départementale ne pourra pas excéder 5 000 € TTC par bénéficiaire.

Les modalités de sélection

Les projets qui rempliront les conditions d'éligibilité seront examinés par un Comité technique composé de représentants des services départementaux concernés par la culture scientifique ou les thématiques des projets (culture, jeunesse, politique de la ville, développement durable, environnement, communication...) et de partenaires extérieurs (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Essonne, Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie, Conseil régional d'Île-de-France,...).

Les critères d'appréciation seront :

- ▶ date(s) et durée de l'opération ;
- ▶ cohérence culturelle et scientifique du projet ;
- ▶ variété des actions proposées (expositions, ateliers, conférences, spectacles...);
- ▶ qualité de la médiation ;
- ▶ qualité des supports présentés ;
- ▶ caution scientifique ;
- ▶ impartialité de l'information présentée ;
- ▶ rayonnement géographique (échelle intercommunale prioritairement) ;
- ▶ dimension partenariale ;
- ▶ publics touchés (en particulier les publics jeunes d'âge collégien et/ou éloignés de la science) ;
- ▶ rigueur du montage financier ;
- ▶ démarche d'évaluation ;
- ▶ communication de l'opération.

Les projets sélectionnés par le Comité technique seront ensuite soumis pour décision à la Commission permanente du Conseil départemental dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année concernée.

Les modalités de financement

Pour les projets sélectionnés, la subvention allouée **sera versée en une seule fois**, suite à la décision de la Commission permanente.

La structure organisatrice s'engage à :

- ▶ conformément au règlement budgétaire et financier du Département de l'Essonne, mentionner, dans toute communication relative au projet financé, le concours du Département de l'Essonne, en intégrant notamment dans tous les documents promotionnels (communiqués ou dossiers de presse, encarts publicitaires, affiches, flyers, invitations, site Internet, ...), et en bonne place, les logos types accompagnés de la mention du soutien du Département, dans le respect de sa charte graphique (disponible sur www.essonne.fr/outils/logos) ;

- ▶ rendre impérativement visible la signalétique départementale sur chaque lieu de manifestation. Le Département fournira les supports cignés nécessaires à cette signalétique (calicots, banderoles,...) en fonction des disponibilités desdits supports. Le bénéficiaire devra se les procurer auprès des services départementaux et les restituer à l'issue de la manifestation, complets et en bon état ;
- ▶ fournir les éléments précis du programme (lieu, dates, horaires, nature de l'action) en vue de la réalisation d'un programme départemental le cas échéant ;
- ▶ transmettre les cartons d'invitation en cas d'inauguration ;
- ▶ établir un bilan qualitatif et quantitatif de ladite manifestation ainsi qu'un état récapitulatif des dépenses engagées avec les justificatifs et les supports de communication ;
- ▶ enregistrer sa manifestation sur la plateforme nationale dédiée pour être labellisée ;
- ▶ respecter la charte graphique nationale sur tous les supports de communication produits.

Le Conseil départemental de l'Essonne s'engage pour sa part :

- ▶ à organiser des réunions d'informations/bilans autant que nécessaire ;
- ▶ à soutenir en communication les projets sélectionnés au titre de cet appel à projets ;
- ▶ à répertorier toutes les manifestations retenues au titre de l'appel à projets et à diffuser cette information auprès de ses partenaires et du grand public.

Merci de joindre obligatoirement les pièces suivantes :

1 - Un dossier de présentation détaillé par projet en 1 exemplaire comprenant :

- ▶ les objectifs du projet ;
- ▶ la liste des actions se déroulant durant la Fête de la science et leurs dates ;
- ▶ les partenariats établis pour la réalisation du projet ;
- ▶ le public cible ;
- ▶ la fréquentation attendue ;
- ▶ le plan de communication envisagé ;
- ▶ le budget prévisionnel équilibré accompagné de devis, précisant le montant de la demande effectuée auprès du Département, les aides éventuellement sollicitées auprès d'autres directions du Conseil départemental ou auprès d'autres structures ;
- ▶ la démarche d'évaluation du projet.

Vous pouvez joindre également tout élément permettant au comité technique d'apprécier le projet.

2 - La fiche de synthèse du projet

Celle-ci pourra être obtenue :

- ▶ en la demandant par courrier électronique à l'adresse suivante : mlarriere@cd-essonne.fr
- ▶ en la téléchargeant sur le site web du Conseil départemental de l'Essonne : appel-science2019.essonne.fr

Cette fiche de synthèse devra être complétée puis transmise par courrier électronique à l'adresse suivante : mlarriere@cd-essonne.fr

Celle-ci ne pourra en aucun cas remplacer le dossier complet demandé ci-dessus. Ces différents éléments serviront de support à l'examen de votre projet par le Comité technique de sélection.

3 - Un dossier administratif comprenant :

Pour les communes et les groupements de communes :

- ▶ une demande officielle à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne (**obligatoire**) ;
- ▶ les délibérations du conseil municipal/communautaire afférentes au projet (**obligatoire**) ;
- ▶ un RIB (**obligatoire**).

Pour les associations et les établissements publics :

- ▶ une demande officielle à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Essonne (**obligatoire**) ;
- ▶ les statuts de la structure déposés en préfecture ;
- ▶ la liste des membres du Conseil d'administration ;
- ▶ la compagnie et le numéro du contrat d'assurance auquel est rattaché l'organisme ;
- ▶ le bilan et compte de résultat du dernier exercice ;
- ▶ un RIB (**obligatoire**) ;
- ▶ le numéro de Siret valide et complet (**obligatoire**) : copie de la fiche du répertoire SIRENE.

Les dossiers doivent être retournés **avant le 22 mars 2019**, à la fois :

par voie postale

Monsieur le Président
du Conseil départemental de l'Essonne
À l'attention de Marylène Larrière-Cabiran
Conseil départemental de l'Essonne
Direction de l'animation territoriale,
de l'attractivité et des contrats
Boulevard de France - 91012 ÉVRY Cedex
Tél. : 01 60 91 26 41

ET

@ par courriel

mlarriere@cd-essonne.fr

Attention : les dossiers arrivés après cette date ou incomplets ne seront pas examinés.